

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1076-2023, 28 juin 2023

CONCERNANT l'exercice de certaines fonctions de la ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions de la ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord à monsieur Christopher Skeete, membre du Conseil exécutif, à l'égard des dossiers qui concernent directement :

- Boralex Inc.;
- Boralex énergie éolienne inc.;
- Boralex Vaughan inc.;
- Boralex Opérations inc.;
- Boralex International Inc.;
- Boralex Québec société de portefeuille s.e.c.;
- Société en commandite Boralex énergie;
- Boralex énergie éolienne 2 inc.;
- Location Boralex Sub I Inc.;
- Location Boralex Sub II Inc.;
- Location Boralex Sub III Inc.;
- Placements énergétiques Boralex Ontario s.e.c.;
- Placements énergétiques Boralex Ontario 2 s.e.c.;
- Société en commandite Apuiat;
- C.E.R. – Poste Apuiat s.e.p.;
- C.E.R. – Projet Apuiat s.e.p.;
- Parc éolien Apuiat inc.;

— Parc éolien Apuiat S.E.C.;

— Toute autre entreprise contrôlée par l'une ou l'autre de celles-ci, le cas échéant.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

80212

Gouvernement du Québec

Décret 1077-2023, 28 juin 2023

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à monsieur Jean Boulet, membre du Conseil exécutif, du 3 au 11 juillet 2023 et à madame Martine Biron, membre du Conseil exécutif, du 12 au 25 juillet 2023.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

80213

Gouvernement du Québec

Décret 1078-2023, 28 juin 2023

CONCERNANT madame Brigitte Pelletier, secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, chargée du Secrétariat aux emplois supérieurs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Brigitte Pelletier, secrétaire générale associée, ministère du Conseil exécutif, chargée du Secrétariat aux emplois supérieurs, administratrice d'État I, reçoive un traitement annuel de 266 639 \$;

QUE le maximum de l'échelle de traitement applicable à madame Brigitte Pelletier comme sous-ministre du niveau 4 soit majoré de 5 %;

QUE le maximum de l'échelle de traitement applicable soit majoré d'un pourcentage égal à celui applicable aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein aux mêmes dates;

QUE le décret numéro 1676-2022 du 20 octobre 2022 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

80214

Gouvernement du Québec

Décret 1079-2023, 28 juin 2023

CONCERNANT monsieur Thierry Audin, secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Thierry Audin, secrétaire adjoint, ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, reçoive un traitement annuel de 196 897 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Thierry Audin comme sous-ministre adjoint du niveau 2;

QUE le décret numéro 175-2019 du 13 mars 2019 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

80215

Gouvernement du Québec

Décret 1080-2023, 28 juin 2023

CONCERNANT monsieur Marc Croteau, sous-ministre du ministère de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Marc Croteau, sous-ministre, ministère de la Sécurité publique, administrateur d'État I, reçoive un traitement annuel de 266 639 \$;

QUE le maximum de l'échelle de traitement applicable à monsieur Marc Croteau comme sous-ministre du niveau 4 soit majoré de 5 %;

QUE le maximum de l'échelle de traitement applicable soit majoré d'un pourcentage égal à celui applicable aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein aux mêmes dates;

QUE le décret numéro 1680-2022 du 20 octobre 2022 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

80216

Gouvernement du Québec

Décret 1081-2023, 28 juin 2023

CONCERNANT madame Line Fortin, sous-ministre associée au ministère de la Sécurité publique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Line Fortin, sous-ministre associée, ministère de la Sécurité publique, administratrice d'État II, reçoive un traitement annuel de 228 642 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Line Fortin comme sous-ministre associée du niveau 3;